

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/08/2024 - 16153 - 2023 B 00367 - 948 745 674 - 1960 LES
ARTISANS ROTISSEURS

SARL 1960 LES ARTISANS ROTISSEURS

25 Route des Sauvaires

13590 MEYREUIL

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*

*Certifié Conforme
le feuillet
Département*

Expert On Demand

Parc Club du Moulin à Vent

33, rue du Docteur Levy

69693 Venissieux Cedex

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 11			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 010. 95	151. 00	859. 95		859. 95	
	Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II	1 010. 95	151. 00	859. 95		859. 95	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 625. 60		2 625. 60		2 625. 60	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 646. 00		1 646. 00		1 646. 00	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	28 586. 39		28 586. 39		28 586. 39		
Charges constatées d'avance (3)	378. 10		378. 10		378. 10		
	Total III	33 236. 09		33 236. 09		33 236. 09	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	34 247. 04	151. 00	34 096. 04		34 096. 04	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Ecart N / N-1		
		31/12/2023	11	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000.00			1 000.00	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 408.10			14 408.10	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	15 408.10			15 408.10	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	Total III					
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	6 549.90			6 549.90	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	11 595.04 543.00			11 595.04 543.00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
	Total IV	18 687.94			18 687.94	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)					
	Total V					
	Ecarts de conversion passif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	34 096.04			34 096.04	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 137.94

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 11			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	143 954. 98		143 954. 98		143 954. 98	
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	143 954. 98		143 954. 98		143 954. 98	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			0. 01		0. 01	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			143 954. 99		143 954. 99	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			81 620. 26		81 620. 26	
Variation de stock (marchandises)			2 625. 60-		2 625. 60-	
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			22 470. 89		22 470. 89	
Impôts, taxes et versements assimilés			246. 28		246. 28	
Salaires et traitements			25 070. 00		25 070. 00	
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			151. 00		151. 00	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			71. 06		71. 06	
Total des Charges d'exploitation (II)			127 003. 89		127 003. 89	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 951. 10		16 951. 10	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 11	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 951. 10		16 951. 10	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 543. 00		2 543. 00	
Total des produits (I+III+V+VII)	143 954. 99		143 954. 99	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	129 546. 89		129 546. 89	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	14 408. 10		14 408. 10	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1960 LES ARTISANS ROTISSEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 route des Sauvaires
13590 MEYREUIL
948 745 674 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE **ANNUELLE DU 15 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juin, à 10 heures,

Les associés de la Société 1960 LES ARTISANS ROTISSEURS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 25 route des Sauvaires SIEGE 13590 MEYREUIL, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Julien DEPETRO, titulaire..... de 940 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Fernand Michel MARIN, titulaire..... de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Marie-Noelle THERET, épouse MARIN, titulaire..... de 10 parts sociales en pleine propriété,

Soit un total de 1000 parts

Monsieur Julien DEPETRO préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Etat des comptes-courants,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

J. D

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 14 408.10 €, de la manière suivante :

- En réserve légale 100 €
- En autres réserves 14 308.10 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération globale de la gérance pour l'exercice clos qui a porté celle-ci à la somme de : 19 927 €

L'assemblée générale décide de fixer le traitement brut mensuel de la gérance pour l'exercice à venir à 2500€

Sur justificatifs, la gérance aura le droit de se faire rembourser ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Certifié conforme
Le gérant

[Signature]